

**Réunion des présidents de secteurs  
Marseille,  
Ecole Elémentaire Oasis 2 Aygalade  
Mercredi 22 novembre 2017**

---

**Pour l'USEP 13 :**

Président, Vincent Blaszczyński :

Déléguée, Sylvaine Jannez,

Secrétaire : Hadija Ahamada

Coordinateur Ismaël. Wazwaz

**Pour la Ligue :** Clotilde Martin (APAC), Grégory Brandizi (responsable éducation et vie associative)

**Secteurs représentés :**

Mozaïk

Nord-Alpilles

Ouest-Etang

La Ciotat

Marseilleveyre

Bassin Minier EST

Secteur 8

Miramas

Etoile

Lacydon

Lançon

Voir émargement

**Ordre du jour :**

**1. Intervention sur les services civiques** (Grégory Brandizi)

Le principe du service civique est le volontariat. Ce n'est pas un emploi qui remplacerait un emploi aidé !

Volontaire entre 16 et 25 ans, pour 24 heures de travail/semaine (6, 8 ou 10 mois). L'indemnité est de 500 euros/mois dont 108 euros seront à la charge du secteur (prise en charge possible de l'USEP 13).

Seul le projet est à la charge de l'association, la Ligue prenant en charge toute la partie administrative.

Mutualisation possible entre plusieurs secteurs.

**2. Présentation et problématiques des secteurs :**

Cette réunion a permis de faire connaissance et surtout de donner la parole aux secteurs. Nombreux points positifs dans les présentations. Quelques points négatifs également (parfois les mêmes !) et des inquiétudes quant à la pérennisation des activités (renouvellement des cadres, ignorance des nouveaux enseignants en matière d'éducation populaire).

Le tableau ci-dessous présente une économie de ce qui a été présenté lors du tour de table, les points positifs étant en grande majorité, cités plusieurs fois.

Ce que nous faisons bien, qui est <b>positif</b>	Les freins identifiés, ce qui est <b>négatif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre important de rencontres.</li> <li>- Nombre important d'activités proposées.</li> <li>Rencontres de proximité en gestion autonome (3 à 4 classes)</li> <li>- Activités innovantes.</li> <li>- Dynamisme des équipes.</li> <li>- Associations autonomes au sein des secteurs.</li> <li>- Vie associative du secteur active.</li> <li>- Proposition de rencontres de secteurs « clés en mains »</li> <li>- Opérations et événements exceptionnels : (rencontres avec Bonus, rencontres familiales...HTS)</li> <li>- Implication et aide apportée par les CPC EPS.</li> <li>- Bienveillance des IEN.</li> <li>- Préparation des rencontres obligatoire, gage de qualité.</li> <li>- Dossiers « rencontres » évolutifs et transmissibles (clé usb « secteur »).</li> <li>- Soutien des communes (installations, subventions, implication des ETAPS dans le projet USEP...)</li> <li>- Formations organisées HTS.</li> <li>- Formations partagées intégrées au plan de formation de circonscription.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût des transports et financements de ceux-ci.</li> <li>- Peu d'implication de certains collègues dans les rencontres et dans l'organisation.</li> <li>- Secteur animé par une (toute) petite équipe. Difficulté à pérenniser certaines rencontres lors du départ d'un collègue moteur.</li> <li>- L'USEP devenue un prête-nom sur un secteur, dérive à corriger.</li> <li>- Manque d'implication des CPC EPS et indifférence des IEN.</li> <li>- inégalité de traitement en fonction des IEN</li> <li>- Difficultés de communication à l'intérieur des secteurs et vers l'extérieur.</li> <li>- La présence des ETAPS vécue comme un frein au développement des activités de l'USEP.</li> <li>- Problème des rythmes scolaires différents sur certains secteurs</li> </ul>

### 3. Les différentes questions

#### Question des finances :

- L'apparition de frais bancaires sur les comptes des associations.
- La nécessité (ou pas) d'avoir un compte USEP différent du compte OCCE ou école.
- La nécessité (statutaire) de faire chaque année un bilan financier montrant l'utilisation des subventions annuelles.
- Le coût de la licence au regard d'une activité réduite ou inexistante, parfois.
- Le devenir des associations en sommeil et du compte bancaire de celles-ci.
- Les différences de traitement en matière de subvention des communes ou du département.

#### Autorisation sortie et accès aux espaces extérieurs

- Problème de l'accès à Pastre : l'USEP peut voir avec la ville de MARSEILLE sur les procédures à suivre pour obtenir l'accord.

#### 4. Les informations à retenir :

- La délégation (avec le concours des CMD) pourra aider les secteurs à organiser des rencontres « clés en mains », parfois, au moins pour répondre à la demande ou aider au redémarrage sur de bonnes bases conformes aux statuts.
- Des précisions seront apportées, après questionnement de nos instances, sur les possibilités et obligations comptables d'une association USEP (y compris mise en sommeil ou clôture).
- Les moyens de réduire, voire annuler les frais de tenue de compte sont à l'étude.
- Les dossiers de subventions départementales sont à déposer avant le 18 décembre.

#### 5. Affiliations :

Affiliation en ligne possible (USEP 13 s'occupe de tout) avec le remboursement de la déclaration à la sous-préfecture (44euros). Hadija se déplace si le cas est plus difficile.

#### 6. L'APAC :

Référente : Clotilde Martin.

L'assurance ne bénéficie pas de la retro-couverture.

Pour les nouveaux arrivants, non adhérents, un appel direct à la Ligue permet de les assurer.

Contrat établissement gratuit si tous les élèves adhérents.

0,76 €/enfant si les deux-tiers au moins sont adhérents à l'USEP.

Attention au cumul d'assurance pour rien !!

#### 7. Les différentes aides



Les aides financières

- Flocage
  - ✓ L'USEP prend en charge 50% de la commande dans la limite de 300 euros de prise en charge par secteur
- Commande diplôme
  - ✓ L'USEP prend en charge la totalité du coût
- Aide aux secteurs
  - ✓ Prise en charge des transports
  - ✓ Achats matériel
  - ✓ Aide administrative

#### 8. Les Formations

L'USEP 13 a besoin de connaître vos besoins en formation

- Formation CDOS voir sur le site USEP 13 ou sur CDOS
- Formation conseil départemental sur la comptabilité